

E.S.Bruges Athlétisme

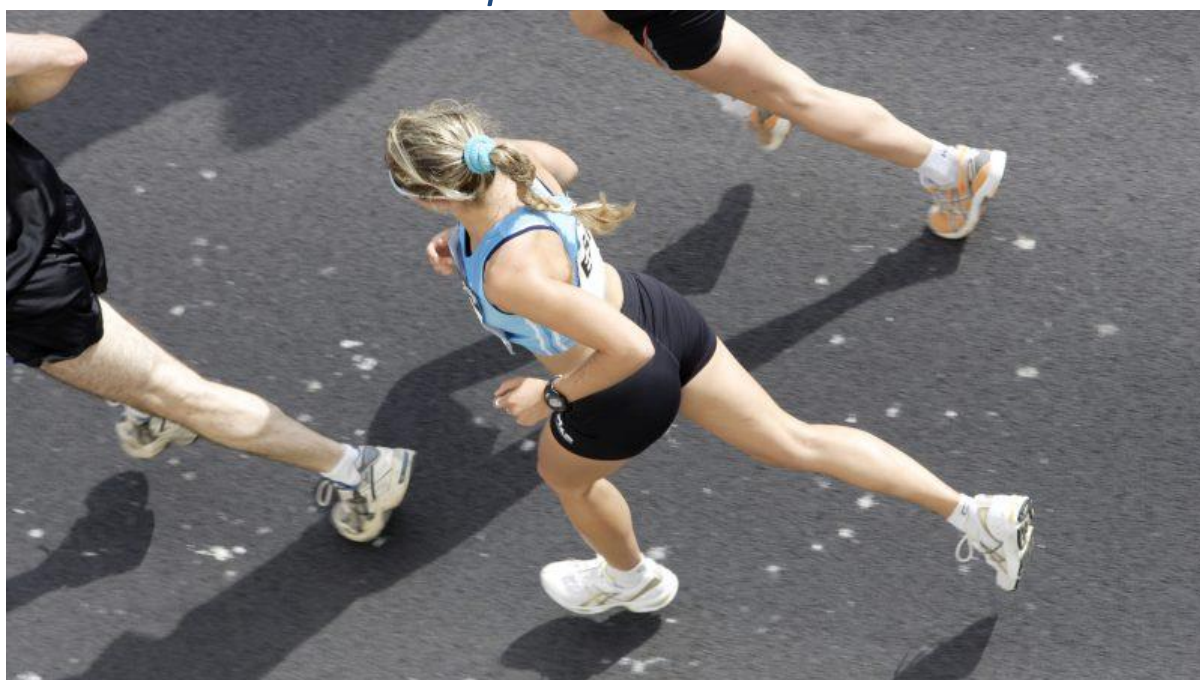
La balade de Carcans Maubuisson
Dimanche 17 juin 2018



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Course pédestre de 10 km



Départ et arrivée : Place du Pôle à Maubuisson

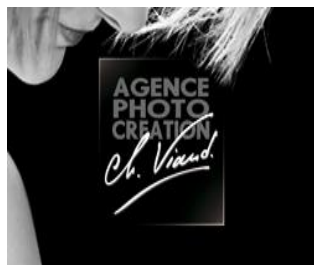
Renseignements et inscriptions :

Par mail : vivibasy@hotmail.com

Par téléphone : Monsieur Ancelin M : 06 63 07 83 53

Inscriptions sur place : Place du Pole à partir de 8h30

Par courrier : Mme Bouffartigues V : 7 rue Abel Antoune Appt 311
33110 Le Bouscat



La balade de Carcans Maubuisson

Le 17 juin 2018 **Course pédestre 10km**

(Epreuve ouverte aux licenciés et non licenciés nés en 2000 et avant)

Dossard N°

NOM et Prénom :

.....

Adresse

.....

Année de naissance : Catégorie : M F

Licencié : OUI / NON Nom du club :

N° de licence FFA(athlé compétit, entreprise, running, Pass'run

N° de licence ; UNSS, UGSEL, FFCO, FFPM, FFTriathlon

Autre licence ou non licencié : Certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa copie.

Responsabilité Civile : La course est couverte par l'AIAC

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assureur lié à leur licence

∞L'ESBruges athlétisme **décline toutes responsabilités sur les images prises par un tiers le jour de la course et l'utilisation qui pourrait en être faite.**

Renseignements et inscriptions :

Par mail : vivibasy@hotmail.com

Par téléphone : Monsieur Ancelin M : 06 63 07 83 53

Inscriptions sur place : Place du Pole le dimanche 17 juin à partir de 8h30

Par courrier : à Mme Bouffartigues V : 7 rue Abel Antoune appt 311. Le Bouscat 33110

Ce bulletin d'inscription est à retourner dûment rempli accompagné de la photocopie de votre licence, du certificat médical ou sa photocopie, et de votre règlement par chèque bancaire ou postal de 10€ par dossard à l'ordre de ESBruges athlétisme avant le 09 juin 2018

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la course (affiché sur place et / ou publié sur le site) et l'accepte dans son intégralité.

DATE :

SIGNATURE :

Pour les moins de 18 ans, AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE :

Je soussigné(e),

autorise mon fils/ma fille à participer à la course intitulée « La Balade de Carcans » le 17 juin 2017

DATE :

SIGNATURE :

ESBruges Athlétisme - La balade de Carcans- Maubuisson

Dimanche 17 juin 2018

Course pédestre de 10 Km – 10H00

| |
|-----------|
| REGLEMENT |
|-----------|

ARTICLE 1 : Organisation

Départ et arrivée se feront : Place du Pôle à Maubuisson

Ravitaillement à mi parcours.

Fin d'animation 14h

ARTICLE 2: Déroulement de la course 2 boucles de 5km,

ARTICLE 3 : Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés à partir de la catégorie « juniors »

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur des documents en cours de validité à la date de la manifestation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir option Running ou d'un « Pass » Running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

- ou d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation.

- ou pour tous les autres participants, d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa copie.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans). Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

ARTICLE 4 : Protection de la vie privée

Par le simple fait de son inscription, tout concurrent prend connaissance des informations suivantes :

- Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », chaque participant est informé de l'existence de fichiers contenant des informations personnelles et du droit d'accès et de rectification dont il dispose.
- Conformément aux dispositions de la même loi, et à la demande de la Commission Informatique et libertés (CNIL), chaque participant est informé que ses résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr)
- L'organisateur se réserve le droit d'exploiter les éventuelles images prises lors de la manifestation, sous quelque forme que ce soit.

© L'ESBruges athlétisme décline toutes responsabilités sur les images prises par un tiers le jour de la course et l'utilisation qui pourrait en être faite.

ARTICLE 5 : Inscription

Le bulletin d'inscription est à retourner avant le 09 juin 2018 accompagné d'une copie de la licence ou du certificat médical et d'un chèque à l'ordre de : ESBruges Athlétisme

Mme Bouffartigues, Rés. Godard. bat B ; apt 311 ; 7 rue Abel Antoune . 33110 Le Bouscat

Le retrait des dossards se fera le jour de la course

Les inscriptions sur place le dimanche 17 juin 2018 à partir de 8h30

Le droit d'engagement est fixé à 10 € pour la course

ARTICLE 6: De nombreuses récompenses seront remises à l'arrivée.

ARTICLE 7 : Assurance, assistance, sécurité

L'assurance de la course est couverte par : A I A C

La couverture médicale sera assurée par la Protection Civile.

La sécurité de la course sera assurée par l'association FCBA

La sécurité du parcours sera assurée par la police municipale

ARTICLE 8 : Le BSMA se réserve le droit de modifier le présent règlement après avis de la F.F.Athlétisme

Pour tous renseignements complémentaires

Par mail : vivibasy@hotmail.com

Par téléphone : Mr Ancelin Michel 06 83 07 83 53